

DROITS DE L'ENFANT & PARTICIPATION



L'APPROCHE BASÉE SUR LES DROITS DE L'ENFANT (ABDE)

L'approche basée sur les droits constitue un cadre conceptuel pour élaborer des politiques publiques et des programmes intégrant la protection et la promotion des droits humains. Fondés sur les normes internationales des droits humains, les programmes et politiques issus de cette approche incitent à agir sur les inégalités et les discriminations en ciblant les « laissés-pour compte » et les plus vulnérables.

Dans le cadre d'une approche basée sur les droits de l'enfant, les programmes mis en œuvre par les acteurs de la solidarité internationale doivent se centrer sur la réalisation des droits des enfants et appliquer non seulement les principes des droits humains, tels que l'universalité et l'indivisibilité mais aussi les quatre principes directeurs de la Convention relative aux droits de l'enfant (aussi appelée Convention internationale des droits de l'enfant – CIDE) : la non-discrimination, le droit à la vie, à la survie et au développement, l'intérêt supérieur de l'enfant, et le droit à la participation.

Ainsi, les enfants sont des détenteurs de droits, acteurs de leur propre développement et doivent être soutenus pour les revendiquer. Les débiteurs d'obligations (les Etats) et les acteurs responsables (la famille, la communauté, la société civile dont les professionnels de l'enfance, le secteur privé, etc.) sont garants du respect, de la promotion et de la protection des droits de l'enfant en favorisant notamment la création d'environnements et de mécanismes permettant aux victimes de violations de faire respecter leurs droits.

LA PARTICIPATION

UN PRINCIPE ESSENTIEL À LA RÉALISATION DES DROITS DE L'ENFANT

Constituant l'un des quatre principes directeurs de la CIDE et inscrite en ses articles 12 à 15 et 17, la participation implique que les États, débiteurs d'obligation, s'engagent à garantir à l'enfant, **le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant et que ses opinions soient dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité**¹.

La participation doit cependant être accompagnée : l'enfant ne doit pas être l'objet de décisions prises par les autres et doit jouir de ce droit fondamental dès lors qu'il est capable de former sa propre opinion et de l'exprimer. Il faut ainsi veiller à ne pas le laisser prendre des décisions dont il ne saisit pas les conséquences, qui pourraient être contraires à son intérêt ou qui seraient trop lourdes au regard de son âge ou de sa maturité². Pour assurer une participation adaptée, l'enfant a besoin d'un espace sûr pour exprimer son opinion librement (par exemple la maison, le village, l'école, le quartier, internet, sans oublier la « cité » dans son ensemble), des informations et des moyens adaptés à son âge et ses capacités, des adultes à son écoute qui sont intimement convaincus de l'importance de sa parole et l'assurance que son avis sera pris en compte³.



2 PAYS SUR 3 NECONSULTENT PAS LES ENFANTS

LORS DE L'ELABORATION
DES PLANS NATIONAUX
DE DEVELOPPEMENT?

Statistiques de l'Envoyé Spécial du Secrétaire Général de l'ONU pour la Jeunesse.

Pourtant, le droit à la participation des enfants est nécessaire et indispensable : il est transversal et est un levier pour la réalisation de tous les autres droits et pour se diriger vers un monde plus juste et durable.

Il peut notamment permettre aux enfants de dénoncer ou s'opposer aux violations de leurs droits et d'entreprendre des actions pour les promouvoir, les revendiquer et les protéger⁵. La participation est également un outil privilégié pour définir l'intérêt supérieur de l'enfant⁶.

En France comme dans le reste du monde, les enfants doivent être soutenus de manière égale, pour revendiquer l'importance de leur participation dans les prises de décisions, aussi légitime que celle des adultes et cela en s'appuyant sur leurs « expertise d'usage/expertise d'expériences ». Les débiteurs d'obligation et les acteurs responsables doivent également être encouragés et soutenus, notamment à travers des politiques de coopération, pour développer les possibilités de participation des enfants, y compris dans l'organisation de la vie publique et politique⁷.

Malheureusement, la participation des enfants est aujourd'hui encore peu développée, notamment pour les filles qui sont doublement discriminées en raison

de leur sexe et de leur âge, et pour les enfants les plus vulnérables, tels que ceux en situation de handicap qui ont besoin d'adaptations spécifiques. Selon les régions du monde, elle se développe de manière très inégale, des raisons économiques, sociales, juridiques, politiques ou culturelles bloquant trop souvent le chemin vers une meilleure prise en compte de la parole des enfants⁸. Dans les pays en développement qui comptent plus de 50% de moins de 18 ans⁹, et plus particulièrement dans les zones fragiles ou de conflits, la parole des enfants et des jeunes n'est encore que trop peu prise en compte.

Il est cependant intéressant de souligner le développement d'organes donnant l'opportunité aux enfants de s'exprimer¹⁰ tels que **LE « JUNIOR 8 » 2009** où 53 jeunes du monde formulent des recommandations aux leaders du G8¹¹; **LE SOMMET MONDIAL POUR LES ENFANTS** convoqué par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 1990 et 2002¹².

Par ailleurs, pour faire de la participation des enfants une réalité, de nombreuses organisations de la société civile agissent pour permettre la création d'espaces d'expression, de dialogue et de sensibilisation aux droits de l'enfant. On peut ainsi citer **LE CLUB DES JEUNES FILLES LEADERS DE GUINÉE**¹³, association militante pour les droits des femmes et des enfants de la République de Guinée soutenue par plusieurs structures internationales pour la mise en œuvre de ses activités et projets, notamment autour de la participation des jeunes filles¹⁴; **LE FORUM GÉNÉRATION EGALITÉ 2021** faisant l'objet de consultations de jeunes dans plusieurs pays¹⁵.

LA MISSION DU GROUPE ENFANCE

Le Groupe Enfance de la Coopération Humanitaire et Développement (CHD) rassemble 18 ONG engagées dans la défense des droits de l'enfant à l'international. Réunies depuis 2014, elles partagent la conviction qu'une attention constante et soutenue aux enfants et à leurs droits constitue un levier puissant pour amorcer un cercle vertueux vers l'atteinte des objectifs de développement durable et la paix (ODD).

Mobilisant les ressources et les expertises de chacun de ses membres, le Groupe Enfance s'est notamment doté d'une mission de renforcement de capacités des acteurs de la solidarité internationale. Dans ce cadre, il travaille entre autres à la bonne compréhension et à la diffusion, auprès de ses membres, de ses partenaires et d'autres ONGs, de l'approche basée sur les droits de l'enfant. Il a ainsi élaboré une check-list¹⁶ composée de « critères de qualité » pour encourager la mise en œuvre de cette approche tout au long du cycle de projet par les acteurs de l'humanitaire et du développement. La participation, principe essentiel de l'approche basée sur les droits de l'enfant, constitue l'un des angles d'analyse retenus dans cet outil pratique.

Par ailleurs, le Groupe Enfance organise régulièrement des échanges de pratiques pour permettre le partage entre pairs de programmes et expériences menés sur le terrain. Ces derniers sont ainsi identifiés, analysés et documentés via le prisme de l'approche basée sur les droits de l'enfant, et soumis à l'œil bienveillant mais critique des ONGs membres. Le temps de l'analyse, puis celui de la réflexion en groupe permet de faire ressortir les bonnes pratiques issues de ces expériences répétées dans différentes régions du monde et dans de nombreux domaines d'intervention.

Ces « bonnes pratiques » sont le résultat de projets ayant permis d'avancer sur la réflexion autour de l'opérationnalisation de l'approche basée sur les droits de l'enfant.

Elles ne sont pas pour autant des modèles figés dans le temps, mais des expériences testées et validées, qui, nous l'espérons, seront reprises, répliquées, retravaillées et approfondies et permettront aux organisations qui souhaitent s'en inspirer de répondre plus rapidement et efficacement, dans le respect des droits de l'enfant, aux difficultés rencontrées sur le terrain.

FICHES PRATIQUES

CLUBS DES ENFANTS COMMUNAUTAIRES

PROTECTION DES ENFANTS

INDE
2018 - 2021



PROJET FAN FEON'NY ANKIZY "LA VOIX DES ENFANTS "

MADAGASCAR
2021-2023



Les fiches pratiques suivantes sont également disponibles sur le site internet du Groupe Enfance

**CHILD LABOUR III
ERADICATION DES PIRES FORMES DE
TRAVAIL ET DE VIOLENCES FAITES
AUX ENFANTS**

TANZANIE
2020-2023



**INNOVATION POUR UNE MEILLEURE
AUTONOMISATION DES JEUNES
(IMAJ)**

MALI
2021-2024



**ELIKIA 3 - DROITS DES ENFANTS ET
DES JEUNES EN SITUATION DE RUE**

RD DU CONGO
2020 - 2022



RECOMMANDATIONS

Le Groupe Enfance estime qu'une approche basée sur les droits de l'enfant dans le cadre de tout projet de solidarité internationale ou d'action humanitaire garantit la réalisation effective de tous les droits de l'enfant. La mise en œuvre de cette approche implique d'intégrer le principe de la participation des enfants : l'enfant, soutenu et encouragé, évoluant dans un univers qui priorise et consacre les droits de l'enfant, devient un acteur de changement, responsable, capable de revendiquer ses droits, et de mettre face à leurs responsabilités les Etats et les acteurs responsables qui, à ce jour, ne prennent pas suffisamment en compte son avis et son « expertise d'usage ».



© Les Amis des Enfants du Monde

AUSSI, LE GROUPE ENFANCE ENCOURAGE L'ÉTAT FRANÇAIS À¹⁷ :

➔ Consacrer les droits de l'enfant, et plus spécifiquement la participation des enfants et des jeunes, comme une priorité transversale de la politique de coopération et de solidarité internationale de la France en reconnaissant leur rôle essentiel pour atteindre les ODD d'ici 2030 ;

➔ Soutenir la société civile, les organisations œuvrant dans le champ de l'enfance et de la jeunesse et les enfants et les jeunes défenseurs de leurs droits dans les pays partenaires pour favoriser leur participation effective dans tous les espaces de vie, y compris dans la vie publique et politique et notamment dans la co-construction des politiques publiques, leur suivi et leur évaluation :

- ▶ Vis-à-vis de ces organisations : contribuer à leur sensibilisation au droit à la participation et à son importance, accompagner leur structuration, conduite d'actions et leur financement et promouvoir leur participation à la co-construction des politiques publiques ;
- ▶ Promouvoir et soutenir la mise en réseau des dispositifs de participation en France et à l'international pour favoriser les échanges de pratiques et la conduite de projets communs, et encourager la participation des enfants et des jeunes dans ce cadre ;
- ▶ Encourager la participation des enfants, et notamment des filles, dans les mécanismes décisionnels de politiques publiques, y compris dans des rôles de leaders.euses, qui les concernent dans les pays partenaires.

Le Groupe Enfance soutient également les recommandations de la Dynamique « De la Convention aux Actes ! » (DCAA), dont il est membre, ainsi que celles de la Commission Jeunesse et Solidarité internationale (JSI) de Coordination SUD, notamment :

RECOMMANDATIONS DE LA DCAA

- ▶ Adopter une stratégie sur les droits de l'enfant sous l'impulsion du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et renouveler sa stratégie jeunesse qui date de 2015 en prenant en compte la participation de l'enfant.
- ▶ Encourager les projets de solidarité internationale qui prévoient la création d'espaces de dialogue entre les jeunes et entre eux et leurs communautés dans les zones fragiles (ex : soutien aux espaces culturels, aux espaces de vie communautaire, formation à la résolution des différends, à la médiation...).

RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION JSI

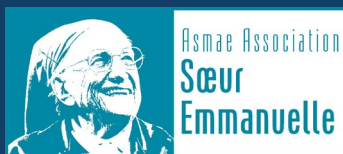
- ▶ Reconnaître au plus haut niveau le rôle essentiel que les jeunes ont à jouer en tant qu'acteurs et actrices des dynamiques de transformations économiques et sociales et l'atteinte des ODD y compris au sein des politiques publiques et des projets de solidarité internationale.
- ▶ Encourager un dialogue authentique entre décideurs et jeunes, y compris ceux et celles des pays partenaires, dans toute leur diversité, au niveau local, national et international.

¹ Comité des droits de l'enfant, « Le droit de l'enfant d'être entendu », Observation générale n°12/2009
² SOS Villages d'Enfants, « L'approche par les droits : une boussole pour la protection de l'enfant », Les Cahiers de SOS Villages d'Enfants n°9, 2019, page 15
³ Ibidem, page 17
⁴ Secretary General's Envoy on Youth, #youthStats Public and Civic Participation, <https://www.un.org/youthenvoy/wp-content/uploads/2015/06/YouthStatsPublic.pdf>
⁵ Coordination des ONG pour les droits de l'enfant, « Les droits des enfants à la participation face à la crise du coronavirus », 2020, page 5
⁶ Ibidem, page 3
⁷ Dynamique « De la Convention Aux Actes ! », « Droits de l'enfant : passons de la Convention aux actes », 2019, page 29
⁸ Comité des droits de l'enfant, « Le droit de l'enfant d'être entendu », Observation générale n°12, 2009
⁹ Collectif AEDE, « En avant les Droits de l'Enfant, respectons-les dès aujourd'hui », 2015

¹⁰ Dynamique « De la Convention Aux Actes ! », « Droits de l'enfant : passons de la Convention aux actes », 2019, page 29
¹¹ UNICEF France, « Le droit à la participation », Fiche thématique, 2010
¹² Comité des droits de l'enfant, « Le droit de l'enfant d'être entendu », Observation générale n°12, 2009
¹³ Wikipedia, Club des Jeunes Filles Leaders de Guinée, https://fr.wikipedia.org/wiki/Club_des_Jeunes_Filles_Leaders_de_Guinée
¹⁴ Aboubacar Sidiki Diallo, « Malgré la COVID-19, le club des jeunes filles continue sa lutte contre le mariage des enfants », 25 septembre 2020 : <https://www.unicef.org/guinea/rectis/malgr%C3%A9-la-covid-19-le-club-des-jeunes-filles-continue-sa-lutte-contre-le-mariage-des-enfants>
¹⁵ « Setting the Agenda: Girls Platform for Action » <https://plan-international.org/publications/setting-agenda-girls-platform-action>
¹⁶ Disponible sur le site internet du Groupe Enfance : www.groupe-enfance.org/check-list
¹⁷ Lire toutes les recommandation du Groupe Enfance : www.groupe-enfance.org/recommandations

CLUBS D'ENFANTS COMMUNAUTAIRES PARTICIPATION DES ENFANTS

Avril 2018-Mars 2021 (36 mois)



Asmae Association
Sœur
Emmanuelle



INDE
Etat du Tamil Nadu
Bidonvilles de Chennai



© ASMAE ASSOCIATION

GROUPE ENFANCE

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'ABDE vise les causes profondes, immédiates, sous-jacentes et structurelles de la non-réalisation des droits.

En Inde, une personne sur deux a moins de 25 ans et parmi les enfants en âge d'être scolarisés, au moins 6 millions sont en dehors de l'école, essentiellement issus des milieux défavorisés¹. La situation des enfants vivant dans les bidonvilles est particulièrement préoccupante, ils sont exposés aux violences. C'est un environnement dans lequel les adolescents ont difficilement accès aux services sociaux de base et

en l'absence de mécanisme de protection de l'enfance efficace, ils se tournent vers leurs pairs pour les aider à surmonter leurs difficultés. Ils sont complètement exclus des sphères de décision, n'ont pas accès à l'information et ignorent leurs droits. Le projet vise à créer un environnement protecteur à travers la participation des enfants et des adolescents à la promotion de leurs droits.

PARTIES PRENANTES/ACTEURS-ACTRICES

- L'ABDE incite à agir sur les inégalités et les discriminations en ciblant les « laissés•e•s pour compte » et les plus vulnérables.
- L'ABDE implique une collaboration avec les autres intervenant•e•s en charge de l'application des droits de l'enfant localement.

BÉNÉFICIAIRES / GROUPES CIBLES

Les enfants et adolescents de 8 à 21 ans vivant dans les bidonvilles de Chennai, issus des communautés Dalit (caste en bas de l'échelle sociale), tribales et de pêcheurs : plus de 3000 enfants des clubs d'enfants communautaires (clubs Sangam) ; 420 élèves ; 80 enfants des conseils d'enfants municipaux (Nagara Sabai) et plus de 1 000 adolescents des groupes communautaires qui traitent spécifiquement des problématiques de l'adolescence (Ilanthalir). Par ailleurs 5 000 membres de la communauté et 200 enseignants sont sensibilisés.

PRINCIPAUX PARTENAIRES

Le principal partenaire de mise en œuvre est Arunodhaya, centre pour les enfants qui travaillent et pour les enfants des rues. Ces quinze dernières années, avec l'accompagnement d'Asmae, le centre a développé une expertise reconnue dans le domaine de la participation des enfants. Arunodhaya travaille en collaboration avec d'autres ONG, les autorités locales de Chennai, les acteurs institutionnels du secteur de l'éducation et de la protection de l'enfance.

APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

- Un accent particulier est mis sur les enfants, leurs droits et leurs rôles en tant qu'acteurs sociaux. Ils sont impliqués et participent à toutes les étapes du projet.
- Les débiteurs d'obligation et les acteurs responsables sont ciblés par le projet et des activités spécifiques sont réalisées auprès d'eux.
- Le projet renforce les capacités des enfants à prendre la parole et à être entendus des décideurs et acteurs responsables sans leur porter préjudice pour revendiquer leurs droits.

Le centre Arunodhaya met en œuvre une approche basée sur les droits de l'enfant et place la participation des enfants et des adolescents au cœur de ses interventions de protection. L'approche vise à permettre aux enfants de **prendre part aux prises de décisions pour faire valoir leurs droits et devenir acteurs de changement** dans leur communauté.

En plus de renforcer les capacités des enfants, la stratégie développée est de prendre en compte leur écosystème et d'impliquer chaque sphère avec laquelle ils interagissent de manière plus ou moins directe : famille, communauté, école, municipalité. Ainsi les capacités des débiteurs d'obligation et des acteurs responsables sont renforcées pour qu'ils soient à même de **créer un environnement favorable à la participation des enfants**. Trois piliers sont développés pour assurer la participation des enfants et améliorer les mécanismes de protection :

1 - Renforcement des capacités des enfants à participer de manière efficace à la prise de décision et à se protéger contre toute forme de violence.

Les enfants **sont informés sur leurs droits et leurs capacités sont renforcées** pour qu'ils deviennent non seulement des relais dans leur communauté sur la **promotion de leurs droits** mais aussi des acteurs de changement. Ils sont notamment formés pour identifier et signaler des cas de protection auprès des acteurs compétents. Ils sont **sensibilisés** sur les questions liées à la santé sexuelle et reproductive, l'hygiène menstruelle, l'usage de drogues, l'orientation professionnelle, le genre, le harcèlement en ligne. **2 - Institutionnalisation des clubs d'enfants** au niveau communautaire, scolaire et municipal. Les clubs d'enfants sont constitués à trois niveaux pour qu'ils participent dans les différents milieux dans lesquels ils évoluent et pour que leur **voix soit entendue dans les instances de décision**. Initialement, les clubs d'enfants communautaires (Children Sangam) sont les premiers à être constitués. Ils font de la **sensibilisation par les pairs** et fonctionnent comme des mécanismes d'alerte pour le référencement des cas de protection en milieu communautaire

et scolaire. Ils représentent des relais entre les enfants déscolarisés et l'école où ils impulsent la création de **clubs scolaires**. Par la suite, ces clubs Sangam ont ressenti le **besoin d'être représentés au niveau de la gouvernance locale**, ce qui a donné naissance aux conseils d'enfants (Nagara Sabai) qui **portent un plaidoyer directement auprès des élus locaux**. Pour répondre aux problématiques spécifiques de l'adolescence, des conseils d'adolescents ont été mis en place et sont renforcés pour aborder des sujets particulièrement tabous. Les clubs d'enfants sont structurés : ils élisent leur représentant et organisent des réunions régulières.

3 - Renforcement des capacités des débiteurs d'obligation et des acteurs responsables pour promouvoir les droits des enfants et leur donner un espace d'expression.

Les pairs éducateurs adultes participent à des formations pour

améliorer leurs connaissances sur les problèmes spécifiques rencontrés par les enfants et les adolescents. Ils accompagnent les enfants et organisent des sessions d'échanges enfants-parents-enseignants. Les élus, enseignants, agents de santé et policiers sont impliqués et formés de manière à faciliter les actions des enfants.

DIMENSION GENRE

La tradition fait perdurer un déséquilibre entre hommes et femmes en particulier dans les milieux les plus défavorisés. Les clubs d'enfants sont nécessaires pour faire évoluer les mentalités sur la question des violences y compris celles basées sur le genre afin de freiner la reproduction d'un modèle inégalitaire. Les filles sont encouragées à devenir membres des clubs dans lesquels une représentation égalitaire est assurée.

ÉVALUATION

- Les activités de suivi-évaluation permettent de renseigner les indicateurs du projet afin d'évaluer l'amélioration de l'accès des enfants à leurs droits.
- La redevabilité vis-à-vis des enfants est assurée.

PERTINENCE

Les grands thèmes de sensibilisation sont définis par les enfants ce qui assure que les sujets qui les préoccupent soient ceux qui sont abordés et traités. Par exemple, les children Sangam ont rédigé une pétition qui souligne les besoins en cantine scolaire, en éducation pour tous et en service de santé qui a été envoyé au Ministre de l'éducation. Le harcèlement en ligne est un sujet qui les touche de plus en plus et qui a été identifié comme un thème majeur pour la campagne de sensibilisation. Les actions de sensibilisation sont adaptées aux jeunes publics et menées de manière créative à travers des performances artistiques (théâtre, musique, marionnettes).

EFFICACITÉ ET EFFICIENCE

L'engagement de toutes les parties prenantes y compris celui des clubs d'enfants a contribué à atteindre des résultats pour l'éducation et la protection des enfants vulnérables: identification des enfants en dehors de l'école et des enfants victimes de violences/abus/exploitation ou consommateurs de drogues ; puis accompagnement et prise en charge. Durant le confinement lié au COVID-19, les équipes ont su s'adapter pour continuer les activités. Les volontaires communautaires ont créé un groupe WhatsApp

pour faciliter la communication et le partage des retours du terrain, ils ont maintenu le contact avec les écoles afin de faire le suivi des enfants à risque de décrochage à cause de la dégradation de la situation financière de leur famille.

VIABILITÉ/DURABILITÉ

L'implication et le renforcement de capacités des enseignants, des parents et de la communauté est un gage de pérennisation du projet. Les partenariats établis avec les écoles et les autorités municipales de Chennai assurent que les activités perdurent dans le temps.

COHÉRENCE

En proposant un renforcement à différents niveaux (communautaire, scolaire, institutionnel), l'approche permet de renforcer le lien entre l'enfant/l'adolescent et ses parents/sa communauté et de reconstruire la confiance dans les instances décisionnelles. **Les actions menées s'inscrivent dans la continuité des politiques nationales qui visent à créer un environnement protecteur pour tous les enfants en Inde² et à rendre la scolarisation gratuite et obligatoire pour tous³.** Par ailleurs, la méthodologie adoptée contribue à mettre en œuvre une approche basée sur les droits de l'enfant puisque ce dernier est placé au centre d'un processus participatif.

CAPITALISATION

- Le projet prévoit une capitalisation, y compris sur les bonnes pratiques, en matière de réalisation des droits de l'enfant.

REPRODUCTIBILITÉ

Cette méthodologie d'intervention peut être répliquée dans des environnements où les enfants sont particulièrement vulnérables pour les protéger des violences, abus et exploitation. Le modèle de Nagara Sabai a été présenté à d'autres ONG en vue d'une réplification.

INNOVATIONS

Le facteur le plus innovant est que les bénéficiaires sont les principaux acteurs du projet. Les enfants formés et dont les capacités sont renforcées interviennent auprès des autres enfants, des adolescents, des adultes, des autorités, des leaders communau-

taires et des enseignants. Investir directement sur les enfants est un levier qui permet d'assurer un changement positif des mentalités qui s'inscrit dans le temps puisqu'ils sont les adultes de demain, et ainsi de faire reculer les pratiques nuisibles dans leur société.

DOCUMENTATION PRODUITE

Des livrets de formation à destination des parents ont été développés pour leur apporter un socle commun de compréhension et de connaissance sur les enjeux de la participation des enfants. Après 20 ans de mise en œuvre des Children Sangam, le centre Arunodhaya mène un processus de documentation de l'approche.

1 Selon le dernier recensement, 46 % des enfants issus des tribus en bas de l'échelle sociale sont en dehors de l'école
2 « Integrated Child Protection Scheme (ICPS) », système de protection de l'enfance établi en 2009

3 « The Right of Children to Free and Compulsory Education », droits des enfants à une éducation gratuite et obligatoire de 6 à 16 ans, amendement à la Constitution, 2011

PROJET FAN FEON'NY ANKIZY "LA VOIX DES ENFANTS"

2021-2023 (36 mois)



MADAGASCAR
Région Analamanga
District d'Ambohidratrimo Commune
d'Antanetibe-Mahazaza



© Un enfant par la main

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'ABDE vise les causes profondes, immédiates, sous-jacentes et structurelles de la non-réalisation des droits.

PRINCIPALE PROBLÉMATIQUE

À Madagascar, le système actuel de protection des enfants souffre de carences lourdes qui rend trop souvent le signalement des violences périlleux, voire impossible.

L'absence de prise de conscience des débiteurs d'obligation et des acteurs responsables constitue le frein majeur à la bonne performance du système de signalement,

à tous les niveaux. Parents, enseignants, autorités, soignants, peinent à comprendre les droits auxquels peuvent prétendre les enfants.

OBJECTIF DU PROJET

Contribuer à améliorer le système de protection de l'enfance à Madagascar à travers une approche basée sur les droits de l'enfant.

PARTIES PRENANTES/ACTEURS-ACTRICES

- L'ABDE incite à agir sur les inégalités et les discriminations en ciblant les « laissés•e•s pour compte » et les plus vulnérables.
- L'ABDE implique une collaboration avec les autres intervenant•e•s en charge de l'application des droits de l'enfant localement.

BÉNÉFICIAIRES / GROUPE(S) CIBLE(S)

4 718 enfants de la commune bénéficieront d'un système de signalement renforcé ; 90 élèves membres des clubs ; enseignants et directeurs d'établissements scolaires ; chefs fokontany (chef de commune – le fokontany est la collectivité décentralisée de base à Madagascar) ; élus communaux ; acteurs

locaux de la protection de l'enfance.

PRINCIPAUX PARTENAIRES

Ministère de la population, services déconcentrés de l'éducation et de la santé, autorités locales (gendarmerie), autorités territoriales (district commune et fokontany), ChildFund Alliance.

APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

- Un accent particulier est mis sur les enfants, leurs droits et leurs rôles en tant qu'acteurs sociaux. Ils sont impliqués et participent à toutes les étapes du projet.
- Les débiteurs d'obligation et les acteurs responsables sont ciblés par le projet et des activités spécifiques sont réalisées auprès d'eux.
- Le projet renforce les capacités des enfants à prendre la parole et à être entendus des décideurs et acteurs responsables sans leur porter préjudice pour revendiquer leurs droits.

Le projet applique la méthodologie « Childfriendly Accountability » développée par ChildFund Alliance. Elle promeut la participation des enfants, renforce leurs capacités, les appuie dans la remise en cause des normes sociales et les habilite à prendre des actions directes pour combler les lacunes liées à la protection.

La mise en place d'un système de signalement est un impératif pour le déroulement des activités. Une première phase consistera à renforcer les institutions locales et former des acteurs clés de la protection à l'échelle territoriale : analyse de la situation de la protection de l'enfance respectueuse de l'approche par les droits, mise en place d'un comité communal et de comités villageois de protection de l'enfance, renforcement des capacités des débiteurs d'obligation du système de signalement.

Dans une seconde phase, les capacités des enfants en milieu scolaire seront renforcées. La mise en place de « clubs droits » dans les établissements primaires permettra aux

élèves de 8 à 12 ans de mieux connaître leurs droits et d'organiser d'un **système de sensibilisation par les pairs au sein de l'école et de la communauté.**

En parallèle, au niveau de l'école secondaire, des clubs seront mis en place regroupant des enfants de 13 à 17 ans, cœur de cible de la méthodologie. Les critères d'âge doivent permettre de former **des enfants en capacité de produire et porter un discours de qualité auprès de la communauté et des autorités. Ils seront formés aux droits de l'enfant, au leadership mais également au principe du signalement et au cadre légal malgache. Ils seront encouragés à développer des versions adaptées aux enfants de lois et politiques, mais aussi à cartographier les acteurs de la protection, afin d'analyser la performance du système de protection de l'enfance.**

Enfin, la dernière phase est centrée sur la capacité de changement des enfants, qui ne font plus uniquement le constat de dysfonctionnements, mais **agissent pour améliorer le système de protection en place.** L'objectif est de faire ressortir des activités à court, moyen

et long terme pour réaliser les changements nécessaires à l'amélioration des systèmes de protection de l'enfance. Issu de ce travail, un plan d'action devra émerger.

+ Les enfants seront par exemple invités à **rédiger un rapport alternatif sur la protection de l'enfance** mettant en exergue les solutions proposées par les enfants pour améliorer leur protection à tous les niveaux.

+ Les enfants seront encadrés pour engager une stratégie de plaidoyer à destination des acteurs clés. Ce travail de plaidoyer est la finalité même du programme et doit pouvoir être présenté à un échelon qui dépasse le territoire communal.

ÉVALUATION

- Les activités de suivi-évaluation permettent de renseigner les indicateurs du projet afin d'évaluer l'amélioration de l'accès des enfants à leurs droits.
- La redevabilité vis-à-vis des enfants est assurée.

PERTINENCE

Dans le cadre des activités d'Un Enfant par la Main (UEPLM) à Madagascar, **la mise en œuvre de ce projet est un enjeu majeur pour l'amélioration de la prise en compte des violences et leurs signalements**. Le système actuel se décline difficilement à l'échelle des communautés, et donc la remontée d'information est inexistante. S'ajoute à cela l'absence de prise de conscience des débiteurs d'obligation et des acteurs responsables et la méconnaissance des enfants au sujet de leurs droits. Le projet répondra à ces deux enjeux majeurs : la valorisation de la parole de l'enfant et de ses droits, et l'opérationnalisation du système de signalement à l'échelle communautaire.

IMPACT DE LA BONNE PRATIQUE SUR LES BÉNÉFICIAIRES

Comme l'a noté le Comité des Nations Unies sur les droits de l'enfant, l'accès à des informations adaptées aux enfants est une condition préalable à une participation significative des enfants. **Sans connaissances et compréhension, les enfants ont du mal à accéder aux systèmes de protection de l'enfant ou à participer aux mécanismes de redevabilité**. Les activités de sensibilisations joueront donc un rôle crucial pour l'acquisition de ces connais-

DIMENSION GENRE

Les normes sociales, les attentes culturelles liées au genre, ainsi que la violence, déterminent la capacité d'un enfant à accéder et interagir avec les services de protection de l'enfant. Les activités encourageront les enfants à comprendre les rôles et les constructions socioculturels liés au genre et chercheront à reconstruire ces rôles afin de modifier les inégalités de pouvoir pour améliorer les systèmes de protection de l'enfant.

sances et auront un impact sur le signalement des violences. Par ailleurs, les enfants et leurs communautés sont plus susceptibles de comprendre et d'utiliser les informations s'ils participent à la collecte, à l'analyse et au traitement des informations dans un format adapté aux enfants. Les activités prévues en phase 2 et 3 encourageront les enfants à impulser des changements dans leur communauté. **Les enfants sont plus susceptibles de soutenir et de travailler au changement s'ils sont les moteurs de l'identification des solutions, et de la conception et mise en œuvre de plans d'action.**

VIABILITÉ/DURABILITÉ

Une **approche collaborative** entre les enfants des clubs droits, les jeunes, leurs communautés, les débiteurs d'obligations et les acteurs responsables accroîtra **l'appropriation des solutions locales** et aidera à apporter des **changements durables** aux systèmes de protection formels et informels. Cela permettra également de s'assurer que les enfants engagés ne sont pas exposés à des risques indus.

CAPITALISATION

- Le projet prévoit une capitalisation, y compris sur les bonnes pratiques, en matière de réalisation des droits de l'enfant.

REPRODUCTIBILITÉ ET ADAPTABILITÉ

Le projet est reproductible à travers les communautés bénéficiaires d'UEPLM à Madagascar et à différents niveaux de la société. Plus généralement, la méthodologie développée par l'Alliance ChildFund a vocation à être mise en œuvre par des partenaires différents dans un pays et à prendre de l'ampleur. Compte tenu de l'aspect pilote du projet, UEPLM attache une importance capitale au processus de documentation et capitalisation de sa démarche, impératif en vue de la mise à l'échelle du projet.

DÉFIS & INNOVATIONS

Bien que les avantages de la participation des enfants soient largement reconnus, la participation est souvent réduite à la

consultation des enfants, et souvent via des méthodes destinées aux adultes. Le projet va au-delà d'une simple approche consultative, en essayant d'engager les enfants et leurs communautés dans un processus de changement et de renforcer la redevabilité.

DOCUMENTATION PRODUITE

Analyse des acteurs (desk review), termes de références (TDR) du système du signalement local et des activités en milieu scolaire, supports de sensibilisation réalisés par et pour les enfants, versions de textes légaux adaptées aux enfants, rapport alternatif sur la protection de l'enfance et plan d'action pour en améliorer la performance (réalisé par les enfants).